

# Proposition du projet d'éclairage



## iGuzzini illuminazione France

10 boulevard de la Bastille  
75012 Paris France  
Tél: +()01 40528181

info.fr@iguzzini.com

Paris, le 29/08/2024

## COMMUNAUTE DE COMMUNES FORE EST

A l'attention de Anita

LEDOUX □ AUSSEUR

13 Avenue Jean Jaurès BP 13

42110 FEURS

France

Tél: +33 9 71 00 49 83

Mail: a.ausseau@forez-est.fr

**Affaire:** EXPOSITION MUSEE DU CHAPEAU

**Devis No.** Fr071424-00092 du 29/08/2024

**Chargé d'affaire:** Denis PERRIN 0616545300 denis.perrin@iguzzini.com

**Assistant:** Perrine SILVESTRI-BENKO 0140528185

Mesdames, Messieurs,  
PROPOSITION DU PROJET D'ECLAIRAGE

Référence	Désignation	Qté	Prix net	Montant	DEEE
<a href="#">3.MXW5.012.0</a>	Réflecteurs Opti Beam interchangeable pour LED COB - spot - Couleur: Aluminium	49	21,61	1 058,89	0,00
<a href="#">3.MXW6.012.0</a>	Réflecteurs Opti Beam interchangeable pour LED COB - medium - Couleur: Aluminium	46	21,61	994,06	0,00
<a href="#">3.MXF0.004.0</a>	Grille nid d'abeille - Couleur: Noir	106	35,76	3 790,56	0,00
<a href="#">3.MXF3.004.0</a>	Écran cylindrique - Couleur: Noir	36	40,88	1 471,68	0,00
<a href="#">3.MXF6.004.0</a>	Ailettes directionnelles horizontales - Couleur: Noir	68	65,32	4 441,76	0,00
Total hors TVA				€ 11 756,95	
Total DEEE				€ 0,00	
TOTAL NET incl. DEEE excl. TVA				€ 11 756,95	
(TVA 20,00%) Total TVA				€ 2 351,39	
<b>Total</b>			<b>€ 14 108,34</b>		

# Proposition du projet d'éclairage



## iGuzzini illuminazione France

10 boulevard de la Bastille  
75012 Paris France  
Tél: +(0)1 40528181

info.fr@iguzzini.com

Paris, le 29/08/2024

**Devis No.** Fr071424-00092 du 29/08/2024

**Affaire:** EXPOSITION MUSEE DU CHAPEAU

- DEVIS ETABLI EN PRIX NETS
- VALIDITE DE L'OFFRE : 1 MOIS
- PRIX VALABLES UNIQUEMENT POUR CETTE AFFAIRE ET CES QUANTITES
- DELAIS INDICATIFS DE LIVRAISON DONNES A LA CONFIRMATION DE COMMANDE
- FRAIS DE PORT DE 50,00 € HT POUR TOUTE COMMANDE INFERIEURE A 600,00 € HT
- ATTENTION, CERTAINES REFERENCES PEUVENT ETRE PRECEDEE DE LA MENTION ""ALT"" , IL S'AGIT DANS CE CAS D'UNE PROPOSITION ALTERNATIVE NON COMPTABILISEE DANS LE MONTANT GLOBAL DU DEVIS. POUR INFORMATION, PREVOIR UN CABLAGE DE VOTRE INSTALLATION EN 5 FILS POUR LES APPAREILS DALI.
- POUR UNE COMMANDE COMPORTANT DES MATS, MERCI DE PREVOIR LE MATERIEL DE DECHARGEMENT ADEQUAT. A DEFAUT, NOUS CONSULTER POUR UN CHIFFRAGE.

### !! INFORMATION IMPORTANTE :

Le secteur de l'industrie dans son ensemble fait actuellement face à une pénurie mondiale de composants électroniques sans précédent.

Cette situation exceptionnelle peut impacter les délais de livraison de nos produits et/ou de nos services.

Ainsi, nous attirons votre attention sur le fait que le délai indiqué dans notre offre l'est uniquement à titre indicatif et n'est e aucun cas contractuel ; il peut être prolongé ou suspendu par iGuzzini, sans que notre responsabilité puisse être engagée. Nous nous efforcerons bien évidemment de vous informer en temps réel de toute modification de votre livraison.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES

### 1. PREAMBULE

Les présentes conditions générales de vente sont conclues d'une part, par la société iGuzzini, société anonyme au capital de 1.654.072 €, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 300 816 287 et dont le siège social est situé 10 boulevard de la Bastille à Paris (75012) (ci-après dénommée « iGuzzini ») et d'autre part, par toute personne physique ou morale (ci-après dénommée « le Client ») souhaitant conclure un contrat de vente. Les conditions générales ci-après, s'appliquent à toute vente de matériels, accessoires et fournitures effectuée directement par iGuzzini. Elles sont réputées acceptées dans leur totalité par le Client. De ce fait, toute clause ou condition qui figurerait sur les documents commerciaux du Client et qui leur serait dérogeatoire ou contraire serait inopposable à iGuzzini.

### 2. COMMANDES

**Toute commande implique l'acceptation, sans réserve, de nos conditions générales de ventes et renonciation de la part de l'acheteur à ses propres conditions générales d'achat.**  
Les commandes ou modifications de commandes doivent être confirmées par écrit. La modification d'une commande en cours implique notre acceptation préalable.

### 3. PRIX

Les prix et renseignements portés sur nos catalogues, prospectus et tarifs ne sont donnés qu'à titre indicatif.

**Nos prix s'entendent hors taxes, hors installation, hors coût de récupération, et avec emballage standard.** Les sources lumineuses ne sont pas comprises, sauf indications contraires sur le tarif. La validité de nos devis et de nos offres est de deux mois (2 mois), sauf disposition expresse contraire de notre part.

La société iGuzzini se réserve le droit de modifier ses tarifs et conditions générales de ventes, dans le cadre de conditions particulières de ventes, lorsque les spécificités de la transaction le justifient.

### 4. LIVRAISON

La livraison implique un minimum de commande de € 300 HT. Le franco de port est obtenu pour un minimum de € 600 HT. Hors franco de port, les frais de livraison seront facturés pour un montant forfaitaire de € 50 HT. **Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire.** Ce dernier doit exercer son recours auprès du dernier transporteur responsable de la livraison. **Il est impératif d'indiquer d'une manière précise sur le bordereau de transport les avaries ou perte des colis.**

### 5. DELAIS

**Nos délais sont donnés à titre indicatif, sans garantie ni responsabilité de notre part.**

Les éventuels retards ne peuvent justifier l'annulation de la commande. En cas de retard dans la livraison par rapport aux délais contractuels, si des accords spéciaux stipulent des pénalités, celles-ci ne sauraient en aucun cas dépasser 5% de la valeur usine du matériel dont la livraison est en retard.

Le dépassement du délai pour cas, dit de « force majeure » (lock-out, grève, épidémie, guerre, réquisition, incendie, inondation, interruption ou retard dans les transports ou autre cause amenant un chômage total ou partiel, rebus de pièce importante en cours de fabrication, accident d'outilage...) libère de plein droit la société iGuzzini de tout engagement relatif aux délais de livraison. Il en est de même si les conditions de paiement n'ont pas été observées par l'acheteur.

### 6. FACTURATION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

**Nos factures sont établies au prix en vigueur à la date de commande.**

Le paiement de nos factures doit être effectué selon les conditions confirmées avec le client lors de la première commande sous réserve d'acceptation de l'ouverture de son compte par notre service financier. Le règlement est réputé réalisé à la date à laquelle les fonds sont remis par l'acheteur. Les effets devront nous être retournés dûment signés et acceptés dans un délai de 8 jours. La facture mentionne la date à laquelle le règlement doit intervenir, les conditions d'escompte, ainsi que le taux des pénalités exigibles le jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture.

Tout retard de paiement entraînera :

- de plein droit et sans mise en demeure préalable l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues à iGuzzini ;
- de plein droit et sans mise en demeure préalable l'exigibilité immédiate d'intérêt de retard aux taux en vigueur appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points de pourcentage, et ;
- une majoration de plein droit du montant de la facture de l'indemnité forfaitaire de 40 € prévue à l'article L441-6 alinéa 12 du Code de commerce, et dont le montant est fixé par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 (article D441-5 du Code des procédures civiles d'exécution). En cas de modification réglementaire du montant de cette indemnité forfaitaire, le nouveau montant sera de plein droit substitué à celui figurant dans les présentes conditions générales de vente.

En cas de contestation ou d'exécution partielle du contrat, le paiement demeure exigible sur la partie du contrat non contestée ou partiellement exécutée.

Pour tout retard de règlement, la société iGuzzini se réserve le droit **de suspendre ou d'annuler toute commande en cours.**

### 7. FRAIS DE PRECONTENTIEUX

En cas de non-paiement par le Client obligeant la société iGuzzini à lui notifier une mise en demeure des frais forfaitaires de € 100 HT seront supportés par le Client, à la date de la notification de la mise en demeure. Si le Client ne défère pas à cette mise en demeure contraignant la société iGuzzini à saisir son Cabinet d'Avocats, le Client supportera une somme supplémentaire de € 400 HT, à la date de la saisie de la Juridiction Compétente, sans préjudice des sommes qui pourront être allouées au titre de l'article 700 du CPC, et des intérêts contractuels de retard.

### 8. MODIFICATIONS

**La société iGuzzini se réserve le droit de modifier la disposition, la forme, la dimension, la matière des appareils, dont les gravures et les descriptions figurent sur ses catalogues ou documentations à titre de publicité.** La société iGuzzini se réserve le droit de modifier ou de supprimer ses fabrications, dans le but, entre autre, d'améliorer la qualité de ses produits.

### 9. RETOUR

**Aucun retour ne pourra être accepté sans un accord préalablement écrit de notre part,** déterminant les responsabilités et précisant les modalités de retour (notamment l'application d'une décote).

### 10. ETUDES

Les études d'éclairage sont réalisées au titre d'un service gratuit ou payant. Les résultats sont donnés à titre indicatif et en fonction des éléments communiqués par le Client. La société iGuzzini conserve la propriété des études, plans, modèles et de tous documents communiqués au Client. Ces documents sont confidentiels et le Client s'interdit d'en faire état ou de les diffuser ou communiquer à des tiers sans l'autorisation préalable et écrite de la société iGuzzini.

### 11. GESTION DES DECHETS

#### 11.1 Déchets issus des équipements électriques et électroniques (ci-après « déchets EEE »)

L'Acheteur reconnaît avoir connaissance des dispositions relatives aux EEE. Le traitement sélectif, la valorisation et la destruction des déchets EEE collectés, doivent être réalisés dans le respect des articles R. 543-172 et suivants du Code de l'Environnement en vigueur et relatifs aux EEE disponibles sur le site : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

- **Pour les sources** : une contribution environnementale, non incluse dans le prix d'achat du produit, sera supportée par l'Acheteur pour le traitement des sources concernées vendues séparément ou intégrées dans les appareils. Toute question relative à l'organisation du recyclage des sources peut-être directement adressée à l'organisme en charge : **Recylum** ([www.recylum.com](http://www.recylum.com))

- **Pour les appareils d'éclairage** : En réponse à la réglementation, iGuzzini illumination France finance la filière de recyclage dédiée aux DEEE PRO qui reprend gratuitement nos appareils d'éclairage usagés (plus d'informations sur [www.recylum.com](http://www.recylum.com)).

La société iGuzzini se réserve la possibilité de modifier ses Conditions Générales de Ventes, dans le cadre de conditions particulières lorsque les spécificités de la transaction le justifient.

#### 11.2 Déchets issus des emballages

**Les emballages sont recyclés par le Client** et ne sont pas repris par la société iGuzzini, sauf disposition expresse contraire de notre part.

### 12. GARANTIE

La norme IMQ-ENEC garantit la qualité et la sécurité de nos produits. Nous nous engageons à remédier à tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut dans la conception ou la fabrication des produits livrés, dans la limite des dispositions ci-après. L'obligation du vendeur ne s'applique pas en cas de vice provenant, soit des matières fournies par l'acheteur, soit d'une conception imposée par celui-ci. Toute garantie est également exclue pour les incidents tenant à des cas fortuits ou de force majeure, ainsi que pour les remplacements ou les réparations qui résulteraient de l'usure normale du matériel, d'accident provenant de négligence, de détérioration, de défaut d'installation / surveillance ou d'entretien et d'utilisation anormale ou non conforme aux prescriptions de la société iGuzzini.

La garantie ne couvre pas les défauts qui proviendraient :

- d'un choix erroné ou d'une mauvaise utilisation de l'appareil,
- d'une modification de l'appareil sans notre accord écrit,
- d'une installation électrique non conforme aux normes et aux règles de l'art.

Notre engagement de garantie est limité à 5 ans à compter du jour de la livraison au sens de l'article 3 ci-dessus.

Les pièces de remplacement ou les pièces remplacées sont garanties pour la durée restant à courir au titre de la présente garantie.

Afin de pouvoir invoquer le bénéfice de la garantie de la société iGuzzini, l'acheteur doit :

- communiquer à la société iGuzzini préalablement à la commande, la destination ainsi que les conditions d'utilisation du matériel ;
- informer la société iGuzzini sans retard et par écrit des vices qu'il impute au matériel, et fournir toute explication quant à leur réalité ;
- donner à la société iGuzzini toute facilité pour procéder à la constatation des prétendus vices.

La garantie donne droit à l'échange du matériel reconnu défectueux, sans autre forme de dédommagement, notamment la main-d'oeuvre, les frais de voyage, et les pénalités de retard.

Le Garant est la société iGuzzini sise 10, boulevard de la Bastille 75012 Paris. Indépendamment de la présente garantie commerciale, il est rappelé conformément aux dispositions de l'article 3 de l'Ordonnance du 17 février 2005 que :

- la société iGuzzini reste tenue des défauts de conformité du bien visé au contrat et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du code civil.

- la société iGuzzini est tenue de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existants lors de la délivrance. Elle répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité (L.211-4 du code de la consommation).

Pour être conforme au contrat, le matériel livré doit :

1. Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par la société iGuzzini et posséder les qualités que celle-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un Client peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par la société iGuzzini, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2. Présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance de la société iGuzzini et que cette dernière a accepté (L.211-5 du code de la consommation).

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien (L.211-12 du code de la consommation).

La société iGuzzini est tenue de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que le Client ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix s'il les avait connus (Article 1641 du code civil). L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice (Article 1648 du code civil alinéa 1er).

### 13. RESPONSABILITE

#### 13.1 Responsabilité dommages matériels directs

La responsabilité de la société iGuzzini est limitée à la réparation des dommages matériels directs causés à l'acheteur, résultant de fautes lui étant imputables.

La société iGuzzini est en revanche exonérée de toute responsabilité concernant les conséquences dommageables des fautes de l'acheteur ou de tiers.

La société iGuzzini est également exonérée de toute responsabilité lorsque les dommages résultent de l'utilisation de documents techniques ou de données ou de moyens fournis par l'acheteur, comportant des erreurs non détectées par la société iGuzzini.

#### 13.2 Responsabilité dommages indirects et/ou immatériels

**La société iGuzzini ne sera tenue en aucune circonstance d'indemniser des dommages immatériels et/ou indirects tels que notamment : les pertes d'exploitations, de profits, et autres préjudices commerciaux.**

La responsabilité de la société iGuzzini est strictement limitée aux obligations expressément stipulées. Toutes les pénalités et indemnités prévues ont la nature de dommages et intérêts forfaitaires, libératoires, et sont à ce titre exclusives de toute autre sanction ou indemnisation. Sauf faute lourde, la responsabilité de la société iGuzzini ne saurait excéder le montant des sommes encaissées au titre du matériel fourni ou des prestations réalisées. L'acheteur se porte garant de la renonciation à recours de ses assureurs, ou de tiers en situation contractuelle avec lui contre la société iGuzzini ou ses assureurs, au-delà des limites et pour les exclusions fixées ci-dessus.

### 14. RESERVES DE PROPRIETE

**La société iGuzzini conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire.** Le non-paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication et la reprise du matériel livré. L'acheteur assume néanmoins à compter de la livraison, au sens de l'article 4, les risques de perte ou de détérioration de ces biens, ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner.

### 15. JURIDICTION

**En cas de contestation ou de litige, le Tribunal de Commerce de PARIS sera seul compétent.**

**iGuzzini illuminazione France - 10 Bd de la Bastille 75012 PARIS - RCS Paris B300 816 287 - SA au capital de 1 654 072 € - SIREN 300816287**

### GARANTIE CINQ ANS SUR PRODUIT

iGuzzini illuminazione S.p.A. et ses filiales (« **iGuzzini** ») garantissent que les produits de marque « **iGuzzini** » (les « **Produits** ») ne présentent aucun défaut de fabrication et/ou matériau dans le cadre d'une utilisation conforme à l'usage prévu, pendant une période de **cinq ans** à compter de la date de la facture.

Cette garantie (« **Garantie** ») est accordée par iGuzzini en faveur de votre entreprise (« **Client** ») et porte sur les Produits standard faisant l'objet de votre commande, contenus dans ses catalogues.

Les produits objets de pannes non provoquées par une négligence du Client ou qui non pas été altérés et/ou modifiés par le Client, au cours de la période de garantie de 5 ans, seront réparés ou remplacés selon l'appréciation d'iGuzzini.

Cette garantie est la seule et unique forme qu'iGuzzini fournit au Client sur le Produit par dérogation expresse à toute autre droit de garantie explicite et/ou implicite, éventuellement reconnu au Client par la loi, auquel celui-ci renonce de la façon légale la plus étendue.

Il est précisé que cette garantie ne s'applique pas aux défauts du Produit dus à des faits imprévus et imprévisibles comme les cas fortuits et/ou de force majeures (décharges électriques, foudre comprises), qui excluent l'imputabilité de ces défauts au procédé de fabrication du Produit.

La Garantie n'est applicable que si les conditions suivantes sont remplies : (i) le Produit doit être utilisé par le Client conformément aux spécifications concernant le Produit et son utilisation ; (ii) l'entretien du Produit doit être effectué par un technicien spécialisé conformément aux instructions qui accompagnent le Produit, lequel ne doit pas avoir été modifié ou réparé sans autorisation écrite ou de façon non conforme aux instructions jointes ; (iii) le Produit dit défectueux doit être conservé par le Client en l'état (source lumineuse comprise) pendant la période de temps nécessaire à iGuzzini pour effectuer les vérifications qui s'imposent sur les défauts/vices rapportés ; (iv) le défaut, dûment spécifié et démontré en termes de nature et d'entité, doit avoir été déclaré par écrit par le Client à iGuzzini sous peine de déchéance, dans les trente (30) jours suivant sa constatation.

À préciser que cette garantie ne couvre pas (i) les frais accessoires dérivant de la réparation du défaut (ex. frais de montage et démontage, transport du produit défectueux et du produit réparé ou neuf, élimination, indemnités journalières et frais de déplacement, dispositifs de levage, échafaudages) ; ces frais sont à la charge du Client ; (ii) les pièces sujettes à l'usure (sources lumineuses à l'exception des LED), les batteries, les pièces mécaniques sujettes à l'usure, les ventilateurs de dissipation active de la chaleur dans les Produits à sources LED ; les défauts, bugs ou virus du logiciel ; (iii) les produits de marques d'autres sociétés commercialisés par iGuzzini.

Les Conditions de Garantie complètes sont disponibles sur le site internet d'iGuzzini <https://www.iguzzini.com/>